



REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE HASPARREN

Séance du 11 juin 2026

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six,
Et le onze juin, à vingt heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence d'Isabelle PARGADE, MAIRE de HASPARREN.

Présent(e)s :

Isabelle PARGADE
Jérôme LARRIEU
Marion CHOMEL
Emile DIRATCHETTE
Christine LAVIGNE
Sébastien DURRITZAGUE
Annabelle VERGEZ
Bixente ETCHEGARAY
Maguy BASSAGAISTEGUY
Frédéric BONNET
Véronique BROUSSAINGARAY

Laetitia NORTIER
Martial HARANGER
Vaea CEMBERO
Louise LAFFERRAIRE
Maïté INCABY-ETCHEVERRY
Bénédicte LARRE
Gille PEDOUAN
Vincent ERROTABEHERE
Sylvie ETCHART
Jean-Marie GOUTENEGRE
Lénaïck DINARD

Laure HARTXUBEHERE
Sébastien BIDART
Anaiz FUNOSAS

Absent(e)s excusé(e)s :

Ludovic LOISEL ayant donné procuration à Véronique BROUSSAINGARAY
Patrice ROBERT ayant donné procuration à Jérôme LARRIEU
Julie ARRANNO ayant donné procuration à Laetitia NORTIER
Michel OSPITAL ayant donné procuration à Anaiz FUNOSAS

Madame Marion CHOMEL est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2026.

1) DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE :

Sébastien DURRITZAGUE expose que la dotation issue des amendes de police, répartie par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, vise à financer des aménagements de sécurité pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Il est proposé de déposer plusieurs dossiers :

- **Création de voies piétonnes et accessibilité :**
 - Rue Argi (102 157,10 euros HT),
 - Route de l'Arberoue / rue Bilgune (8 221,20 euros HT)
 - Lotissement Saint Martin d'Harriague (27 530 euros HT).
- **Remise en état de la voirie communale (à la suite des intempéries) :**
 - Reprise du chemin de Mahaurat (11 925 euros HT)
 - Réfection du chemin de Gerexitegia (10 656 euros HT).
- **Aménagement de sécurité en traverse d'agglomération (coussins berlinois) :**
 - Chemin de Larrondoa (16 488,40 euros HT)
 - Rue Dibildos (16 488,40 euros HT).
- **Aménagement d'aires d'arrêt :**
 - Eihartzea (11 002,20 euros HT)
 - Place Harana (9 966,61 euros TTC)
 - Quartier La Côte (4 326 euros TTC).

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à déposer ces demandes de subventions.

Pas de question.

Adoption à l'unanimité.

2) DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE :

Madame la Maire rappelle qu'un correspondant défense doit être désigné au sein du conseil. Il incarne le lien entre les forces armées et la Nation. Ses missions s'articulent autour de l'information des habitants, la sensibilisation des jeunes générations aux enjeux de défense, et l'animation d'actions locales telles que les cérémonies commémoratives.

Sébastien DURRITZAGUE est élu à l'unanimité.

Pas de question.

3) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maïté INCABY-ETCHEVERRY rappelle l'obligation pour les communes de plus de 1 000 habitants de se doter d'un règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement de l'assemblée (consultation des dossiers, questions orales, expression des groupes, etc.).

Anaiz FUNOSAS prend la parole pour demander comme elle l'a fait lors de la commission que les conseils municipaux soient filmés et diffusés. Elle estime que cela permettrait à des habitants plus nombreux de s'intéresser à la vie politique locale.

Sébastien BIDART indique que l'enregistrement permet au citoyen d'avoir accès au débat en décalé.

Madame la Maire indique que ce sujet a été examiné au sein de sa majorité municipale, laquelle s'y montre défavorable. Elle souligne que certains élus éprouvent des réserves à l'idée d'être filmés, craignant que la présence d'une caméra ne vienne entraver la spontanéité de leur intervention. Elle précise également que la diffusion des débats pourrait comporter le risque de voir certains propos isolés de leur contexte et détournés à des fins politiciennes. Enfin, elle rappelle que les séances du conseil municipal sont publiques et que chacun des habitants peut y assister librement.

Elle précise que les débats sont filmés à la CAPB mais les conseils permanents durent plusieurs heures. Cela n'est pas le cas des conseils municipaux à Hasparren.

Adoption à l'unanimité.

4) ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES :

Maguy BASSAGAISTEGUY présente une délibération d'ordre comptable. Le Trésor Public demande à la commune d'admettre en non-valeur certaines dettes irrécouvrables (changement de domicile, dettes anciennes, absence de fonds). Le montant s'élève à 387,35 euros.

Pas de question.

Adoption à l'unanimité.

5) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE :

Maguy BASSAGAISTEGUY expose que l'association "Les Jeunes Basques" fête les 50 ans de son groupe de danse Goixtiarrak-Hegalka. Pour cet anniversaire, l'association prépare un spectacle inédit baptisé "Urratsez Urrats", rassemblant plus de 120 danseurs sur des musiques originales de Rémi Geoffroy, qui se tiendra les 26 et 27 septembre à la salle Mendeala.

Le budget prévisionnel global est de 26 500 euros, incluant d'importants frais techniques, artistiques et de costumes. Pour équilibrer ce budget, alimenté par des fonds propres et des

partenaires privés, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 5 000 euros de la part de la commune.

Madame la Maire souligne que l'association est venue présenter ce projet et qu'il est de grande qualité.

Pas de question.

Adoption à l'unanimité.

6) DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Madame la Maire présente le cadre réglementaire fixant le droit à la formation des élus locaux.

- **Orientations** : Tous les conseillers municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions. Les formations seront axées sur le fonctionnement des collectivités locales, le budget communal, la conduite de projets et la transition écologique.
- **Organisation** : Les crédits annuels dédiés sont fixés à un minimum de 2 % des indemnités théoriques. Si les crédits ne sont pas utilisés, ils seront reportés l'année suivante.
- **Priorités (en cas de demandes dépassant les crédits)** : élus disposant d'une délégation en lien direct avec la formation, élus n'ayant suivi aucune formation, et élus dont la demande a été refusée l'année précédente.

Pas de question.

Adoption à l'unanimité.

7) RECRUTEMENT DE SAISONNIERS :

Madame la Maire expose la nécessité d'ajuster les effectifs saisonniers pour la période estivale et de s'adapter à l'augmentation du SMIC.

- Création d'un emploi d'agent administratif à temps complet pour la Médiathèque Espil.
- Passage à temps complet de l'agent d'animation affecté à la Chapelle du Sacré-Cœur (visites et escape game).
- Recours à des vacataires pour des actions de médiation culturelle, avec une enveloppe dédiée de 5 000 euros.
- Revalorisation de l'indice de rémunération (passage de l'indice majoré 377 à 385) pour les animateurs en Contrat d'Engagement Éducatif (CEE), à la suite de l'évolution du SMIC.

Pas de question.

Adoption à l'unanimité.

8) ÉLARGISSEMENT DES VISITES DE LA CHAPELLE DU SACRE-CŒUR :

Bixente ETCHEGARAY présente le rapport.

La Chapelle du Sacré-Cœur, restaurée, suscite un grand intérêt. Pour répondre à la forte demande du public, il est proposé d'élargir les modalités d'ouverture pendant l'été en permettant des visites libres sur des créneaux dédiés. Afin de contribuer aux frais d'accueil, un droit d'entrée est fixé à 2 euros pour les personnes majeures, l'accès restant gratuit pour les mineurs de moins de 18 ans. Les recettes seront encaissées par l'agent saisonnier.

Pas de question.

Adoption à l'unanimité.

9) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN FAÇADES (OPAH-RU) :

Véronique BROUSSAINGARAY présente le dossier de Monsieur Peio CARTATEGUY pour un immeuble situé au 12 rue Jean Lissar. Dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des façades du centre-bourg, ce dossier a été déclaré complet. Le montant des travaux éligibles s'élève à 9 082,79 euros HT. Conformément au règlement, l'aide communale fixée à 40 % représente une subvention d'investissement de 3 633,12 euros.

Pas de question.

Adoption à l'unanimité.

10) APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR L'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL :

Jérôme LARRIEU rappelle l'acquisition par l'EPFL Pays Basque de l'immeuble Duhart pour revitaliser le centre-ville. Le projet comprend des logements (en accession BRS) et un local commercial en rez-de-chaussée (52 m² avec 21 m² de réserves) dont la Foncière 64 deviendra propriétaire.

Les travaux permettront une exploitation début 2027.

Un appel à projets est lancé pour sélectionner une activité (hors services, médical ou restauration), avec une date limite de candidature fixée au 16 septembre 2026 à 17h00. Pour soutenir le porteur de projet, le loyer sera progressif (9 euros/m² la première année, 10€ la seconde, 11€ la troisième) et la commune accordera une aide transitoire au loyer de 200 euros par mois pendant la première année d'exploitation.

Madame la Maire précise que cette procédure a été utilisée pour le choix des commerçants dans l'ancien local de la BAMi rénové par la ville et mis à disposition d'une créatrice.

Pas de question.

Adoption à l'unanimité.

11) CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNE DE BONLOC POUR L'UTILISATION DU MUR A GAUCHE :

Christine LAVIGNE explique que le club de tennis d'Hasparren manque d'infrastructures couvertes en cas d'intempéries. La commune de Bonloc accepte de mettre à disposition son mur à gauche.

Une convention tripartite, valable un an renouvelable, fixe la participation de la ville d'Hasparren à 12 euros de l'heure, électricité comprise.

Pas de question.

Adoption à l'unanimité.

12) SUBVENTION A L'ADELFA :

Madame la Maire présente un rapport ajouté sur table concernant l'Association Départementale d'Études et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ADELFA). Cette association gère un réseau de générateurs diffusant de l'iodure d'argent pour protéger les cultures contre la grêle. Dans le souci de soutenir les filières agricoles et aux difficultés financières de l'association, la commune accorde une participation exceptionnelle de 500 euros.

Pas de question.

Adoption à l'unanimité.

Informations diverses :

- **Fêtes d'Hasparren** : Ouverture le vendredi 19 juin ; les élus de la ville jumelée d'Azpeitia ont été invités.
- **Pôle territorial** : Réunion programmée le lundi suivant à 18h30.
- **Cérémonies et animations** : Commémoration du 18 juin au monument aux morts.

Les animations "Mardis de l'été" débuteront le 7 juillet jusqu'au 18 août sur la place des Tilleuls.

- **Sécurité** : Madame la Maire signale des problèmes d'incivilités à la piscine municipale ainsi que plusieurs cambriolages sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire remercie les membres du conseil et clôture la séance à 21h00.